

À QUAND «LAÏCITÉ» SUR LE FRONTON DES MAIRIES VENANT COMPLÉTER LA DEVISE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE?...

Ce n'est certes pas demain la veille: la devise *Liberté, Égalité, Fraternité*, de la République ne figurait pas obligatoirement au fronton des mairies avant le 12 mai 2023, soit 231 ans après la création de la première république sans qu'elle n'ait été promulguée. Au projet de loi adopté en ce 12 mai 2023, rendant obligatoire les drapeaux français et européen au fronton des mairies de plus de 1.500 habitants, s'ajoutaient deux amendements dont celui rendant obligatoire, pour toutes les mairies, la devise «*Liberté, Égalité, Fraternité*» que, jusqu'à là certaines mairies arboraient et pas d'autres...

Alors, vous pensez bien qu'il s'écoulera un temps certain avant que la *Laïcité* rejoigne ses «consœurs»!

La *Laïcité* est-elle en danger? C'est sans hésiter: «*Oui et pas qu'un peu!!!*», qu'on est en droit de répondre à cette question!

Le temps des curés «yéyés» de soit-disante «avant-garde» des années soixante (au siècle dernier) emballant et encourageant la jeunesse à chanter «*alléluia-christ-est-parmi-nous*», ce temps-là est passé depuis longtemps mais non sans dégâts:

- non seulement - on ne le répétera jamais assez- la loi Debré de 1960 est la mère de toutes les lois contre-réformant l'*Instruction publique* en *Éducation nationale* en faveur de «*l'École Libre*» - une partie du budget de l'*Instruction publique* étant détournée depuis des décennies, au profit de cette «*École libre*» et ses écoles privées confessionnelles... pour un montant estimé à (selon différentes sources) entre 12 et 16 milliards d'euros par an! Et milliards qui, pendant toutes ces années, ont bien évidemment manqués aux budgets annuels de *l'École de la République*, de la primaire à l'université en passant par le collège et le lycée, toutes institutions de la République aujourd'hui aux abois et qu'il faudrait secourir - devinons! - en augmentant les impôts du peuple, alors que:

- non seulement de plus en plus de jeunes sont moulés à la sauce O.G.E.C. (organisme de gestion de l'enseignement catholique) - non pas parce que les parents - pratiquants ou non - redécouvrent la foi et les rites ecclésiaux (il y en a, c'est sûr, une palanqué!) mais parce que, d'un côté, les parents (croyants ou pas, mais travaillant l'un et l'autre) sont fort contents de savoir leurs enfants «*bien gardés*» et non dans la rue; et que, d'un autre côté, l'Église catholique et ses alliés - principalement les élus de droite (jusqu'à l'extrême) et la presse et les médias le plus souvent aux mains de familles de droite - de richissimes à milliardaires (jusqu'à l'extrême là aussi, et de plus en plus!) (1), ont réussi, depuis les années 80 (1984?), à faire entrer dans la tête des «*honnêtes gens*» (2) que la vraie bonne École, c'est celle qui n'est pas à la merci des grèves d'instituteurs et professeurs, ou encore leurs absences peu ou non-remplacées pour maladie (cf. ci-dessus les 12 à 16 milliards manquant!) - donc celle où leurs enfants auront les meilleures chances de réussite, les meilleures chances d'avoir leurs diplômes et/ou fréquenter plus tard les meilleurs Instituts et Hautes Écoles de l'Enseignement supérieur ... c'est «*l'École Libre*»! ... École «à caractère propre» où il est quand même de bon aloi, quand on y est professeur payé par l'État, de ne pas se distinguer des autres brebis du troupeau en se présentant - même si c'est la loi, aux élections du personnel... ça fait mauvais genre, on

(1) Décomplexés des années Vichy et sa collaboration avec les exterminateurs nazis, les Bolloré et autres Thévenin (pour ne citer qu'eux), milliardaires faisant fi des lois républicaines, ne se gênent plus pour affirmer leur supériorité et financer les règles qu'ils instaurent.

(2) C'est marrant, on n'entend plus jamais cette expression tant le mensonge est dominant !?

n'est pas là pour introduire le syndicalisme dans l'Établissement, ni en faire la propagande ou l'apologie, que diable! (3)...

- non seulement les criminels de l'Église catholique, violeurs d'enfants et d'adolescents, échappent à la justice républicaine en bénéficiant de la complicité d'un président de la république (4) élevé (volontairement) chez les jésuites et favorable à la réparation du «*lien détérioré*» entre la France et l'Église de Rome, ce qui permet à l'une et l'autre de minimiser l'atrocité des viols et violences commis au nom du dieu de cette dernière, en validant une commission - la C.I.A.S.E. - créée par Éric de Moulins-Beaufort, président de la (5) à cette époque, pour que surtout les enquêteurs de la République ne viennent pas fourrer leur nez dans ses affaires et rester maître du terrain.

Loin de moi de vouloir «*politiser le débat*» mais il l'est, de toutes manières, politisé ce débat (!), et l'École de la République, sous «*la 5^{ème}*» est visiblement à la ramasse, sacrifiée - je vous laisse deviner sur quel autel!

Pendant ce temps-là, les «*Océoles*» du *Privé sous contrat* et subventionné par l'État continuent à enfoncer le clou en accueillant les élèves le mercredi, jour de fermeture de l'École Publique... Voyons... cherchons l'erreur dans «*Liberté, Égalité, Fraternité*»!?

Disons donc que la République, dans sa 5^{ème} version, fait, jusqu'à présent, tout pour minimiser et relativiser l'importance de son École, et s'arrange pour que ses citoyens de bas étage (je pèse mes mots!) continuent de naître inégaux en droit(s) dans «*la vraie vie*»: L'accueil des enfants le mercredi dans l'privé ... c'est la nique au Public! (une de plus!).

Mais, il n'y a pas que les enfants à qui on veut faire croire à des histoires qui n'ont jamais été prouvées mais voire très rationnellement démenties! les adultes y ont droit aussi, comme sous l'*Ancien régime*, avant que la Révolution ne change quand même une grande partie de «*la donne*», notamment en ce qui concerne la vie quotidienne.

La bourgeoisie ne pouvant la faire, cette révolution, sans le peuple, force était de supprimer autant de droits que possible du clergé sur la vie quotidienne de ses ouailles devenus citoyens!

Cela n'entravant pas le développement des affaires, des marchés, des fortunes liés au Capital (déjà!), mais donnant à tout un chacun la sensation, l'impression d'être libre: le droit individuel et non-collectif, prenant place peu à peu dans les campagnes tenues par les curés, et bien plus rapidement dans les villes en proportion de leur développement, l'énorme pouvoir de l'Église sur les «*âmes*» commença à fondre comme neige au soleil... mais fondre seulement, et non disparaître!

Je ne vais sûrement pas retracer ni ré-écrire notre Histoire de la révolution française à aujourd'hui, mais je vais en arriver au cœur de mon propos en mettant en exergue un aspect de la liberté individuelle qui, bien que libéré de «*la loi du seigneur*» (ou saigneur pourrait-on dire fort-à-propos dans l'exemple que je vais développer), ne va pas jusqu'à son terme - la liberté de décider de sa propre vie jusqu'au bout, c'est à dire jusqu'à sa propre mort,... la morale chrétienne persistant à imbiber les raisonnements des politiciens et pontes de la médecine - il y a même des lois éthiques qui punissent sévèrement ceux et celles qui - selon circonstances - encourageraient, assisteraient, etc... un «*candidat*» à passer à l'acte (des peines plus lourdes sont prévues rapport aux adolescents). Une question d'éthique!?

Mais, dans une toute autre optique, quid de la faculté de l'individu, du citoyen à disposer librement de sa vie, de son corps y compris en se donnant la mort?

(3) Anecdote à ce propos: en tant que secrétaire d'une Union Locale C.G.T.F.O. des Côtes d'Armor, j'avais assisté un camarade, représentant F.O. dans l'O.G.E.C. où il travaillait, pour négocier le protocole électoral avant élections du personnel. Il se présentait, de plus, comme candidat avec l'une de ses collègues, absente ce jour-là, mais suppléante de notre camarade. La loi étant la loi, le directeur avait tenu à ce que tout se passe «*comme il faut*», donc très bon accueil! ... au point que (devinez!) peu de temps après notre signature de ce bel accord, la suppléante de notre camarade s'était purement et simplement désistée sans trop expliquer pourquoi et, du coup, point d'élections de représentants du personnel à l'horizon... c'est bête, hein?!

(4) Actuellement en second exercice et qui fait ce qu'il veut grâce à une 5^{ème} constitution faite pour ça!

(5) Conférence épiscopale d'une France quand-même «*fille aînée de l'Église*» (la seule, la vraie)!

Voilà ! Les «*honnêtes gens*» (dont on n'entend plus parler), à l'initiative de ces lois, se sont-ils déjà souciées :

- de chercher à savoir pourquoi les adolescents ne sont pas forcément heureux dans ce monde qu'ils découvrent en subissant, que leurs parents ont subi avant eux et continuent de subir, même quand ils ont un tant soit peu de pouvoir,

- de chercher pourquoi ils sont plus sensibles et réactifs aux interdits, tabous et autres «*joyeux'tés*» de cette société?... oui, bien sûr, fariboles que tout ça, bien sûr!

Mais là, si vous me permettez, je passe des plus jeunes aux plus âgés qui, eux aussi, face à une vie qui se complique, jusqu'à parfois l'insupportable, éprouvent le besoin d'en finir avec «*tout ça*» mais n'ont pas pour autant envie de souffrir en passant à l'acte.

Et là, force est de constater que la morale chrétienne a quand même réussi à traverser ces trois derniers siècles sans trop perdre de son pouvoir: sacrifier la vie (exception faite de la perdre pour la patrie sur un champ de bataille!!!) en fustigeant la mort volontaire au point de «*pondre*» des lois éthiques en la matière.

C'est la raison pour laquelle je considère que nous subissons toujours aujourd'hui la morale chrétienne à travers des lois qu'ont réussi à imposer les moralistes et autres «*maîtres à penser la bible*», reprenant les poncifs d'*Ancien régime* perpétués chez les jésuites ou autres «*mouleurs de têtes pensantes*»...

Effectivement, sous l'*Ancien régime*, du temps où l'Église était maîtresse des âmes, il était strictement interdit de se donner la mort, l'Homme étant une œuvre de Dieu, seul dieu pouvait rappeler son ou ses ouailles en lui/en leur ôtant la vie (d'où d'ailleurs, au passage, les enterrements dans le sous-sol de l'église de la paroisse, sous le dallage, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de place, même pour les «*meilleures*» familles chrétiennes et qu'on se résigna à enterrer autour de l'église! (c'est là l'origine des cimetières dans les enclos paroissiaux). Mais «*pas d'ça*» pour celui ou celle qui osait se donner la mort...défiant les lois de dieu!

Je ne sais si tous les prêtres étaient censés châtier le ou la coupable, mais j'ai en mémoire, au 17^{ème} siècle me semble-t-il, à Pont-Melvez (commune des Côtes d'Armor, la plus au sud des terres du Trégor, connue pour avoir logé une commanderie des Templiers, le châtiment d'un pauvre bougre qui, suite à un enchaînement de déboires l'ayant moralement anéanti, avait trouvé une corde et s'était pendu. Tout le monde, aujourd'hui, le plaindrat ou penserait «*paix à son âme*» (pour ceux qui croient à ça).

Et bien, le prêtre en charge de la paroisse à cette époque: pas du tout! Considérant que cet homme avait insulté Dieu par son acte, et remis en cause les lois divines, ce prêtre, ni une ni deux, avait trouvé une charrette, des chevaux et mené son attelage jusque chez le «*maudit*», avec une corde l'avait attaché par terre derrière la charrette et avait entrepris de faire le tour de la commune, les chevaux au grand galop... jusqu'à ce qu'il ait assouvi la colère de Dieu et, épuisé par la fatigue du devoir, avait enfin balancé ce qui restait du pauvre bougre aux ordures communales.

Vous allez penser: «*Mais où veut-il en venir avec ses histoires d'Ancien régime?*».

C'est simple: pas tout à fait quatre siècles plus tard, que font donc nos autorités à l'égard du suicide ou plutôt l'accompagnement du suicide?

Oui, même si ce n'est pas bien vu (et toujours condamné par l'Église), on a quand même le droit de mettre fin à ses jours. En général la mort est violente ou, par absorption de substances chimiques, comateuse.

Mais la loi que notre «*beau-parleur*» de président de la République nous avait fait miroiter comme étant SA LOI de second mandat - loi qui devait être débattue et vraisemblablement votée... est passée à la trappe le 10 juin 2024... quelques jours avant que, tout étant prêt, l'Assemblée Nationale en débatte jusqu'à ce qu'une large majorité, semblait-il, vote favorablement.

Et pourquoi donc? Parce que celui qui s'était comparé à Jupiter, avait décidé de dissoudre l'Assemblée Nationale... (quand je vous disais qu'il est politisé ce débat!).

Adieu «*veau, vache, couvée, cochon...*» ce projet de loi sur les «*soins palliatifs et mort assistée*», faute de ce vote à l'Assemblée nationale, est passé au Sénat - la chambre des élus indirects de la république

(élus par un corpus de 160.000 électeurs et électrices composé de sénateurs, députés, conseillers régionaux, conseillers départementaux (ou conseillers des collectivités similaires à statut particulier) en plus des délégués des conseils municipaux)... une chambre depuis pas mal de temps majoritairement «*de droite*» hostile à ce genre de soins et d'accompagnement, majoritairement donc, conservatrice (pour ne pas dire rétrograde) et réactionnaire qui, bien évidemment n'ont pas daigné s'occuper de ce projet.

D'où ma question, que je vous pose: quelle différence de mentalité entre le vicaire du 17^{ème} siècle à pont-Melvez et les bidouilles-magouilles macrono-sénatoriales de notre début de 21^{ème} siècle?

Le tout semblait légal et rassurant jusqu'à ce qu'une loi en 1996 déclare illégal l'usage du pentobarbital en dehors de son usage strictement réservé aux vétérinaires.

Il faudrait donc encore que les gens qui décident de ne plus vivre se donnent la mort de façon violente et inhumaine? Messieurs les censeurs, chrétiens et/ou moralistes, je ne vous salue point!

En attendant que ces «*tristes sires*» daignent se pencher sur ce vrai problème de société - celui de ces citoyens et citoyennes confrontées à un insupportable morceau de vie qui leur reste à affronter sans qu'ils ou elles ne souhaitent le vivre, sans qu'ils ou elles ne veuillent dépendre de qui que ce soit pour en finir ou subir des douleurs atroces accompagnant souvent la fin du séjour sur terre... Et bien, des gens, de vraies personnes «*avec un cœur gros comme ça*» ont décidé, voici des années (1980 pour l'A.D.M.D.; 2009 pour *Ultime Liberté* et 2018 pour *Le Choix Citoyen*) de se solidariser de ces gens-là et de les assister dans leur souhait de mourir dignement et sans douleur. Ces trois associations, à différents degrés, visent la même la même cible: la mort digne et sans douleur.

Des perquisitions en 2019!... Qu'importe, les membres de l'association *Ultime Liberté* (idem pour les deux autres associations) ont continué leur assistance et leur accompagnement des personnes souhaitant en finir avec la vie de manière douce, sans souffrir, sachant très bien ce qu'ils encourraient pour «*usage*» illégal de substance interdite aux humains (mais tolérée aux animaux: si on y refléchit un tant soit peu, à quel degré d'animalité supérieure sommes-nous donc classés chez les doctes moralistes pour que l'espèce humaine soit interdite de barbiturique quand d'autres espèces animales y ont droit? Ah oui, en haut de la pyramide!...).

Or, en septembre dernier, c'est une douzaine de militants, onze membres actifs d'*Ultime Liberté* et un de l'A.D.M.D., poursuivis par la justice, qui ont été amenés à comparaître devant le tribunal correctionnel de Paris au motif, non pas d'aide illégale à personne ayant manifesté sa volonté de se suicider, mais pour introduction et usage de substances illicites et interdites sur le territoire français!

Les inculpés, quant à eux et elles, ont profité de l'opportunité qui leur était donnée pour parler de manière militante de leur action et revendiquer l'humanité de leurs interventions illégales tant qu'une loi n'aura pas été adoptée par les élus du peuple en faveur d'une mort douce et digne.

La procureure de la république, dans son rôle, a demander des peines de prison assez lourdes même en étant assorties de sursis. La présidente rendra son jugement le 9 janvier prochain.

De la prison, même avec sursis, pour être venu en aide à des êtres humains souhaitant en finir dignement et sans douleur avec leur vie... il est effectivement, désespérément plus que temps que les mentalités changent!

Yvon BOURHIS.